

Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III — 2021-2025

Plan de mise en œuvre « égalité » au Togo

1. Contexte de l'action de l'Union européenne en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de l'autonomisation des femmes dans le pays.

Bien que le Togo soit composé d'une grande diversité d'ethnies, de religions et de cultures qui affectent les relations de genre, le statut inférieur des femmes et des filles semble malheureusement être une caractéristique commune sur le territoire national. Malgré les progrès enregistrés vers l'égalité de genre dans les dernières décennies au niveau juridique, politique, économique et social, les inégalités hommes/femmes restent encore profondément ancrées dans la réalité.¹

Les écarts entre les sexes au Togo touchent de nombreuses dimensions. Les inégalités commencent à l'enfance et continuent jusqu'à l'adolescence, lorsqu'une proportion très importante de filles commencera à abandonner l'école (avec moins d'une fille sur deux ayant terminé leurs études secondaires), incapable de poursuivre leurs études en raison de plusieurs facteurs, y compris le mariage des enfants, la grossesse chez les adolescentes ou à cause des normes sociales et des rôles de genre en vigueur. Les femmes togolaises consacrent environ cinq fois plus d'heures par semaine que les hommes à des activités domestiques non rémunérées, ce qui affecte la qualité de leur participation au marché du travail. Les désavantages des femmes en matière d'accès à des emplois de qualité – comme en témoignent des niveaux disproportionnés d'informalité, de vulnérables et travailleuses indépendantes, de propriété foncière limitée et des défis en matière de l'accès au financement, les enferme davantage dans la pauvreté. Seulement 9,2 pour cent des femmes possèdent des terres (contre 39,7 pour cent des hommes) et 25,21 pour cent des femmes ont un compte bancaire.² Différentes formes de violences basées sur le genre (VBG) sont répandues (touchant plus d'un tiers des femmes togolaises), et les facteurs sociaux, religieux, culturels et géographiques amplifient encore les inégalités entre les sexes dans des contextes spécifiques.³

En 2019, selon l'Indice de l'Inégalité de Genre du PNUD - qui combine des indicateurs de santé sexuelle et reproductive, d'éducation, et de participation politique et économique - le Togo occupait le 167^{ème} rang sur 189. En 2022 il occupe le 162^{ième} rang, donc une amélioration encourageante. A la demande de l'Etat togolais, la Commission Economique de l'Afrique avait financé, en partenariat avec le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation (MASPFA), l'Indicateur de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique (IDISA). Cet indicateur a montré des écarts très importants entre les genres, notamment dans le secteur économique et le secteur politique. Selon l'Enquête Démographique et de Santé du Togo 2013-2014, trois femmes sur dix (29 %) ont déclaré avoir subi des violences physiques à un moment quelconque de leur vie depuis l'âge de 15 ans dont 11% des violences sexuelles. En ce qui concerne les violences en milieu scolaire, l'étude sur la prévalence des violences en milieu scolaire, y compris celles basées sur le genre au Togo de 2022⁴, indique

¹ Analyse sur l'Egalité de Genre au Togo dans le cadre de la coopération entre l'UE et le Togo, 2017

² L'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM).2018/2019

³ World Bank: Gender disparities and poverty – A background paper for the Togo Poverty and Gender assesment 2022

⁴ UNICEF: [Etude sur la prévalence des violences en milieu scolaire, y compris celles basées sur le genre au Togo, Juin 2022](#)

que les filles sont davantage victimes de violences sexuelles (8,5% des filles contre 2,1% des garçons) Le milieu rural est frappé par un taux plus élevé à tous les niveaux d'inégalité entre les genres.⁵

Le Togo a ratifié un grand nombre de textes juridiques internationaux - et notamment africains - sur le genre. L'égalité entre les sexes (ou égalité genre) est également inscrite dans l'article 2 de la Constitution togolaise. Le cadre normatif national dont, par exemple, le code pénal togolais de 1980 révisé et validé en novembre 2015 sanctionne toutes les formes de violences basées sur le genre, le code foncier révisé en 2018 améliore les droits des femmes.

En 2022, le pays a adopté une nouvelle Loi sur l'égalité (Loi N° 2022-017, 018 et 019) modifiant plusieurs autres textes législatifs avec le but de renforcer la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe et renforcer les droits des femmes.

Les modifications du code pénal par le biais de la loi sur l'égalité des sexes incluent désormais les violences conjugales (loi n° 2022-018, art. 237 bis) en élargissant et clarifiant la définition de ce que cela implique et renforçant des mesures pénalisantes.

D'autres amendements incluent des révisions du code de la famille (égalisant les droits au divorce et se remarier) ainsi que plusieurs mesures de non-discrimination concernant le marché du travail. La discrimination dans l'accès au crédit sur la base du sexe est désormais également interdite par loi.

Au niveau institutionnel, un grand pas avait été fait en 2010 avec la création du Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation (MASPFA) avec notamment une Direction Générale du Genre et de la Promotion de la Femme. En janvier 2011, L'Etat togolais a adopté une Politique Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (PNEEG), actualisée en 2019 et assortie d'une Stratégie Nationale d'Équité et d'Égalité de Genre (SNEEG) 2019-2028 avec un plan d'actions opérationnel 2019-2022, qui a ensuite donné lieu à un nouveau plan d'action stratégique (PAS-NEEG) toujours en cours de validation par le MASPFA en 2023. Les priorités identifiées touchent surtout à l'amélioration de la capacité productive des femmes et de leur niveau de revenu, à l'accès équitable des femmes et des hommes aux services sociaux, à la promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, et au respect du droit et à la suppression des violences sous toutes leurs formes⁶. Les cellules focales genre ont été créées dans la plupart des ministères pour veiller à la prise en compte de l'approche genre dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sectorielle du département dans lesquelles elles sont implantées. La plupart de ces cellules sont non-opérationnelles à part quelques exceptions à l'instar de celle du Ministère de l'agriculture.

Le cadre juridique, bien que favorable, souffre de son manque d'application sur le terrain. La dualité du droit moderne et du droit coutumier participe au maintien des inégalités et des interdits sur les plans familial, social, économique, communautaire, et politique.⁷ L'analyse genre commanditée par l'Union européenne en 2017 et son actualisation en 2023 conclut qu'un écart encore important existe entre le cadre juridique et les normes sociétales en vigueur.

⁵ Analyse sur l'Égalité de Genre au Togo dans le cadre de la coopération entre l'UE et le Togo, 2017

⁶ Politique Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (PNEEG) 2011

⁷ Analyse genre pour les modules de développement de la GIZ au Togo, 2018.

Il est également à noter que la dotation globale de la Direction Générale du Genre du ministère s'élève à environ 400 000 000 CFA par an (soit 610 000 €). Par conséquent, ladite Direction s'est limitée à réaliser des interventions à petite échelle.⁸

Situation sectorielle

Selon de nombreuses études, les femmes participent beaucoup moins que les hommes à la vie publique, politique, économique et associative au Togo. Pourtant, la participation politique, le leadership des femmes à l'échelle nationale s'est beaucoup amélioré en 2020, quand le Chef de l'Etat a pris des mesures fortes avec : a) la nomination d'une femme au poste de Premier ministre et d'un gouvernement composé de 33% de femmes et b) la nomination d'une femme au poste de Secrétaire Général de la Présidence. La Présidence de l'Assemblée Nationale est assurée également par une femme. En 2021, la Banque mondiale classe le Togo 1^{er} pays en Afrique de l'Ouest et 7^{ième} en Afrique en matière de promotion du leadership féminin. En revanche, si on regarde au niveau local, seulement 12 maires sur 117 sont des femmes. En milieu rural en particulier, les femmes n'arrivent pas à surmonter les barrières auxquelles elles doivent faire face pour pouvoir participer à la vie publique et politique. Elles ont un niveau d'instruction inférieur qu'en milieu urbain. De plus, elles rencontrent des difficultés en termes de déplacements vers les centres locaux d'exercice de l'autorité publique (mairie, préfecture) puisqu'elles doivent obtenir la permission du mari, disposer du temps nécessaire, de l'argent, ou encore d'un moyen de locomotion.⁹

Un autre défi majeur pour l'égalité de genre au Togo se trouve sur le plan économique. L'autonomisation de la femme togolaise continue à être freinée par plusieurs facteurs, tels que la faiblesse de leur scolarisation, l'accès inégal aux facteurs de production, notamment au droit à la propriété de la terre, de l'accès au financement, de la formation professionnelle auxquels s'ajoute, depuis 2020, les conséquences économiques et sociales de la pandémie du COVID 19. Dans le secteur du commerce, les femmes sont très présentes au niveau des marchés mais à cause du manque de formation, d'accès au crédit, de formalisation de leur entreprise etc, elles ne peuvent jouir que très partiellement du fruit de leur travail. Ce phénomène est encore plus accentué dans les régions les plus pauvres du pays, notamment dans le nord, où le manque d'opportunités économiques pour les femmes et les jeunes rend la population plus vulnérable encore face aux menaces et violences de l'extrémisme religieux. Les femmes sont discriminées aussi par le fait qu'elles n'ont qu'accès aux services financiers au travers de la microfinance qui impose des taux d'intérêts particulièrement hauts (minimum 15 %).¹⁰

En ce qui concerne les processus de commercialisation agricole, les femmes se cantonnent généralement à la vente locale, qui peut être transfrontalière, et sont souvent écartées des processus de commercialisation à plus grande échelle. Le gouvernement a fait quelques avancées dans l'appui des femmes entrepreneurs, comme par la mise en place des mécanismes incitatifs de financement agricole en 2018 pour améliorer les capacités entrepreneuriales des femmes. De même, pendant la pandémie de COVID-19, le programme Novissi de transferts monétaires pour les plus vulnérables à travers la téléphonie mobile a eu une remarquable approche sensible au genre : aides minimums de 12.250 FCFA pour les femmes et de 10.500 FCFA pour les hommes. Les bénéficiaires du Novissi étaient 65 % de femmes. L'industrie agricole est un des domaines prioritaires dans la programmation conjointe 2021-2027 de l'UE et l'amélioration des conditions entrepreneuriales des femmes en sera un des objectifs.

⁸ Analyse sur l'Egalité de Genre au Togo dans le cadre de la coopération entre l'UE et le Togo, 2017

⁹ Idem

¹⁰ Analyse genre pour les modules de développement de la GIZ au Togo, 2018.

En matière de santé reproductive et sexuelle, la situation est préoccupante et elle s'est même aggravée pendant les périodes de confinement liées au COVID-19. De façon générale, les principaux problèmes sont : les grossesses précoces, les grossesses nombreuses et/ou rapprochées, le mariage précoce ou arrangé, le faible accès aux services de santé, la faible utilisation des moyens contraceptifs et la faible participation de la femme à la prise de décision en matière de santé de la reproduction et de planification familiale¹¹. Seule une femme mariée sur six environ utilise des méthodes de planification familiale modernes et seulement 57 % des femmes enceintes se rendent à quatre consultations prénatales. La situation est surtout inquiétante pour les jeunes, avec une augmentation du nombre de grossesses chez les filles scolarisées. Selon l'enquête par grappes à indicateurs multiples 2017 TOGO MICS6 réalisé en 2017 par le Togo, 17,1% de femmes de 20-24 ans qui ont eu une naissance vivante avant 18 ans. Les jeunes filles et garçons ne disposent que d'un accès limité aux informations et aux services de santé sexuelle et reproductive.

Eléments analytiques utilisés pour élaborer le plan de mise en œuvre « égalité »

Ce plan de mise en œuvre de l'égalité entre les hommes et les femmes au Togo se fonde d'abord sur la Politique et la stratégie gouvernementale pour la promotion de l'équité de genre ainsi que sur la feuille de route – Togo 2025 du Gouvernement

L'Analyse sur l'égalité de Genre au Togo commanditée par l'Union européenne et réalisée en 2017¹² reste très utile et a été actualisé en 2023, lors du revue à mi-parcours de ce plan d'action Egalité. D'autres documents utilisés lors de la rédaction dudit plan est l'analyse genre conduite par la Coopération allemande technique, la GIZ en 2018 et son actualisation fait en avril 2023. Cette dernière donne des renseignements sur la situation du genre en général, ainsi que sur l'intégration du genre « transformatif » dans les domaines et interventions de la Coopération allemande technique au Togo afin de s'attaquer aux causes profondes des inégalités de pouvoir et de poursuivre l'autonomisation des femmes et des filles. Le ProCEMA qui était le programme phare de l'Union européenne pour l'appui à la société civile et le genre jusqu'en 2021 a également produit des cartographies des associations féminines et plusieurs documents importants sur la situation de la femme. Il a favorisé grandement l'émergence de dialogues communautaires sur les violences basées sur le genre dont les enseignements ont été pris en compte. Ce plan d'action égalité s'appuie également sur les conclusions de l'étude de Plan International sur la mise en place d'un protocole harmonisé sur la prise en charge de victimes de violences basées sur le genre qui a démontré la difficulté de s'investir dans ce domaine en raison du manque de coordination dans leurs interventions des institutions associées et des ministères des affaires sociales, de la santé, de la justice et de la sécurité. Cette difficulté est actuellement prise en compte, à travers l'élaboration de trois protocoles sectoriels (Santé, Sécurité/justice et Action sociale) (grâce à l'appui de la France) qui ont servis de base pour l'élaboration d'un protocole national de prise en charge (PEC) des victimes de VBG au Togo dont la validation a eu lieu le 21 septembre 2023 à Lomé.

Les autres principaux documents utilisés ici sont la stratégie des Droits de l'Homme de l'UE 2021-25, le projet de Feuille de route pour la société civile 2021-25, ainsi que le projet de document conjoint de programmation 2021-27. Les documents programmatiques du FNUAP, du PNUD et de Plan International Togo ont été aussi des sources importantes de réflexion et d'inspiration. L'ensemble des acteurs clefs ont été consultés de manière régulière et les priorités

¹¹ PNEEG 2019

¹² Analyse sur l'Egalité de Genre au Togo dans le cadre de la coopération entre l'UE et le Togo, 2017

identifiées dans le Plan de mise en œuvre du Togo ont fait objet d'une validation par la Direction genre du MASPFA.

Des réunions de concertation et de coordination ont été organisées entre l'Union européenne et les Etats membres (Allemagne et France) à partir de décembre 2020 pour préparer l'élaboration de ce document. En raison de la situation COVID, l'Union européenne a lancé une consultation en ligne en janvier 2021 à destination de la société civile, incluant des questions spécifiques sur le genre et les associations féminines. Les résultats de l'enquête nous ont donné un premier aperçu sur les défis identifiés pour tendre vers l'égalité entre les genres mais aussi sur les domaines dans lesquels les associations féminines souhaiteraient que l'Union européenne et ses Etats membres s'engagent. Ensuite, au mois de mars 2021 des consultations ciblées ont pu être organisées en présentiel avec la société civile dont un groupe de travail spécifiquement dédié aux associations féminines. Les discussions lors de ces consultations ont informé et confirmé les priorités retenues dans le Plan de mise en œuvre de l'égalité entre les hommes et les femmes au Togo. Lors de la revue à mi-parcours du document en 2023, des réunions avec les associations féminines ont eu lieu lors de la mission de la rédaction de l'analyse genre de l'Union européenne au mois de juin et une consultation générale avec la société civile engagé dans la promotion de l'égalité genre au mois d'octobre 2023. Ces consultations ont confirmé la pertinence des domaines retenus et surtout l'importance du domaine de la lutte contre les violences basées sur le genre. L'Equipe Europe s'est également réuni pour discuter le suivi du plan de mise en œuvre et son actualisation et des contributions des états membres ont été prise en compte.

Suite aux échanges entre partenaires initiés dans le cadre du Forum Génération Egalité à Paris (30 juin – 2 juillet 2021) et des événements organisés localement, la nécessité de renforcer la collaboration entre le système des Nations Unies et l'Union européenne a été soulignée et un mécanisme de coordination a ainsi pris forme en 2021 avec la création du groupe des partenaires techniques et financiers sur le genre. Lors de la revue à mi-parcours de ce plan, le groupe PTF genre est effectivement opérationnel, avec un co-présidence entre le FNUAP et la DUE mais les réunions ne sont pas encore suffisamment fréquentes pour pouvoir se coordonner d'une manière efficace. Il conviendrait à revoir le fonctionnement de ce groupe pour le rendre plus opérationnel.

En ce qui concerne la société civile, les organisations féminines sont en générale insuffisamment impliquées dans les dialogues internes à la société civile et les dialogues sectoriels entre la société-civile et les autorités togolaises. Le ProCEMA avait facilité la mise en place d'un cadre de concertation sur le genre mais la pérennité de ce cadre de concertation n'a pas été assurée après la fin de la mise en œuvre du projet. Par conséquent, le cadre de concertation a connu une période sans activité mais a en parti été redynamisé grâce au projet FSPI Genre de l'ambassade de France ; les cadres de concertations régionaux ont été réactivés en octobre 2023, et il est prévu que le cadre de concertation national suive le même schéma. On peut noter l'existence de réseaux d'associations féminines dans chaque région ainsi qu'au niveau national avec la COFET (Coordination des Organisations féminines du Togo) et le réseau WILDAF (Women in Law and Development in Africa – section Togo) qui regroupe 52 associations membres.¹³

¹³ Cartographie des organisations féminines du Togo (ProCEMA, juin 2018).

2. Domaines d'engagement et objectifs sélectionnés

Basés sur l'analyse du contexte qui précède et prenant en compte les 3 axes retenus dans le document conjoint de coopération 2021-2027¹⁴, faisant échos à la feuille de route Togo 2025 du Gouvernement togolais, les domaines d'engagement et objectifs spécifiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes prévus pour la période 2021- 2025 sont :

Domaine d'engagement 1 : S'assurer de la prise en compte du genre en tant que domaine transversal dans la coopération tout en suivant une approche genre transformatrice:

Objectifs spécifiques :

- 1) La prise en compte du genre est systématisée dans les programmations des états membres et est appuyée dans la programmation togolaise à tous les niveaux, tout en s'assurant que les indicateurs choisis sont non seulement désagrégés par genre dans tous les projets si non aussi redevables de genre ;
- 2) La mise en œuvre des projets et des priorités du GAP III de la période 2021-27 est basée sur une analyse genre actuelle et pertinente ;
- 3) Les dialogues politique, sécuritaire et sectoriel intègrent une perspective genre solide et un groupe des partenaires techniques et financiers (PTFs) est opérationnel sur cette thématique.

Actions indicatives:

- Inclure des indicateurs redevables de genre dans chaque nouveau projet de la programmation 2021-27 en se basant sur le « marqueur genre » mis en place par l'OCDE ;
- Produire une nouvelle analyse genre en 2023
- Organiser des formations en égalité de genre pour le personnel de la délégation de l'UE et les coopérations française et allemande.
- Organiser un dialogue structurel annuel sur le suivi de la feuille de route et le GAP entre la société civile et l'UE, dont l'un des cadres se fera avec les organisations féminines ;
- Mettre en place et animer un groupe de coordination entre partenaires technique et financiers dans le domaine du genre.
- Appuyer le plaidoyer pour la mise en place d'un observatoire national sur le genre

Domaine d'engagement 2 : Renforcer l'exercice des droits économiques, sociaux et écologiques et garantir l'autonomisation des filles et des femmes :

Objectifs spécifiques :

- 1) Une budgétisation sensible au genre est mise en place à tous les niveaux ;

¹⁴ Pour mémoire ces 3 axes sont :

- L'appui à l'inclusion socio-économique et au développement humain, à travers le soutien à la généralisation de l'accès aux services publics (eau, assainissement, éducation, santé, culture, énergie, connectivité) ;
- Le soutien au développement d'agro-industries durables, à la gestion des ressources naturelles ;
- L'accompagnement de la consolidation d'une société apaisée et résiliente, avec en particulier l'appui à paix et la sécurité, à l'État de droit, à la modernisation de l'action publique et la décentralisation.

- 2) L'accès aux services financiers et aux ressources productives est amélioré pour les femmes ;
- 3) Le maintien des filles dans le système scolaire, et leur accès à la formation, à la culture, à l'emploi et au marché économique sont améliorés ;
- 4) L'accès aux opportunités d'entrepreneuriat, y inclut l'entrepreneuriat social, est amélioré pour les femmes et la participation des femmes dans la transition verte est améliorée.

Actions indicatives:

- Soutenir les processus de budgétisation sensible au genre au niveau des ministères sectoriels et renforcer les capacités des OSC féminines sur cette thématique au niveau national et local pour qu'elles puissent appuyer le processus sur tout le territoire ;
- Venir en appui au système éducatif et en améliorer l'accessibilité aux filles et jeunes filles, leur maintien dans le système scolaire notamment le secondaire ainsi que la qualité ;
- Soutenir l'accès effectif des femmes à l'énergie ;
- Soutenir les actions de lutte contre la vulnérabilité économique des femmes et filles, notamment en milieu rural, et face aux changements climatiques
- Soutenir des formations transformatives de genre et axée sur l'emploi dans le secteur de l'agro-industrie durable
- Favoriser l'incubation d'entreprises féminines
- Soutenir des projets contribuant à un meilleur accès des filles et des femmes à la formation, à la culture, à l'emploi, au financement, au marché économique, tout en favorisant l'établissement de réseaux d'acteurs.
- Création des opportunités pour les femmes sans faire recours à des approches sexualisées

Domaine d'engagement 3 : Favoriser la participation et le leadership sur un pied d'égalité entre les femmes et les hommes

Objectifs spécifiques :

- 1) Des conditions propices pour la participation égale des femmes, hommes, filles et garçons sont créées aux niveaux décisionnels ;
- 2) Une promotion des normes, attitudes et comportements équitables pour la participation et le leadership des femmes, notamment dans le cadre familial et communautaire (à travers l'éducation civique, les médias, l'éducation et la culture) est faite.

Actions indicatives:

- Soutenir les mécanismes de renforcement de la participation des femmes à la vie publique et politique, notamment dans les dialogues sectoriels des secteurs prioritaires de l'UE ;
- Soutenir les actions des OSC sur la sensibilisation et la formation des leaders communautaires, des responsables religieux et des communautés sur la thématique du genre ;

- Encourager l'implication des hommes dans les communautés et prendre en compte le rôle de la famille pour l'atteinte de l'égalité de genre à travers des actions de sensibilisations.
- Encourager les autorités togolaises à renforcer le rôle des femmes dans la résolution des crises et des conflits (cf. Agenda « Femmes, paix et sécurité »).
- Mener un plaidoyer avec les acteurs clé du genre (MASPFA, Leaders des OSC, etc.) pour l'accélération et adoption du PAS-NEEG actualisé,
- S'appuyer sur les acquis de la vie politique féminine notamment en organisant des campagnes de sensibilisation permettant les femmes politiques (femmes au gouvernement, caucus parlementaire, élues locales, etc.) à partager leurs expériences et les enjeux et défis de la participation des femmes à la vie politique,
- Faire un plaidoyer à l'endroit du gouvernement notamment le ministère de sécurité et de la protection civile pour la prise en compte effective de la résolution 1325 "Femmes-Paix-Sécurité" et voir la possibilité d'actualiser le plan d'action de 2012-2014 pour la participation de la femme dans la prévention, gestion et résolution des conflits et la consolidation de la paix.
- Organiser des formations de renforcement des capacités pour des associations qui œuvrent dans le domaine égalité de genre.

Domaine d'engagement 4 : Lutte contre les violences basées sur le genre et promotion des droits et de la santé sexuels et reproductifs

Objectif spécifique :

- 1) L'accès à la santé sexuelle et reproductive et aux droits y afférents (planification familiale, information et éducation) est amélioré ;
- 2) L'effectivité de la lutte contre les violences basées sur le genre est renforcée.

Actions indicatives :

- Soutenir des actions d'éducation en milieu scolaire et extra-scolaire sur la santé et les droits reproductifs et sexuels, ainsi que sur les violences basées sur le genre ;
- Accompagner les autorités compétentes et les organisations de la société civile dans l'amélioration de l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive ainsi qu'à la planification familiale et à l'accompagnement médical et psychologique des femmes et filles victimes de viols, de violence physique, ou de la traite ;
- Lutter contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, y compris la lutte contre les pratiques néfastes (mutilations génitales féminines, mariages précoces et forcés) à travers la sensibilisation.
- Lutter contre l'impunité en la matière à travers l'appui aux actions de la société civile.
- Travailler avec les garçons et les hommes (modèle) pour conscientiser/sensibiliser les autres sur les inégalités et les violences que subissent les femmes et les VBG en général.
- Appuyer la réalisation / actualisation de l'étude sur les VBG du MASPFA,

- Renforcer le “One Stop Center” du Centre médico-social d’Adidogomé (Lomé) et appuyer des extensions dans les autres régions du Togo,

3. Action ciblée en faveur de l’égalité entre les femmes et les hommes et de l’autonomisation des femmes

Une action intitulée « *Projet de développement de l’entrepreneuriat féminin et d’appui à la promotion, la transformation et la commercialisation de produits agroalimentaires togolais (PRODEF)* » dont l’objectif principal est la création d’un entrepreneuriat féminin dynamique, tant en milieu rural qu’urbain, avec des entreprises viables menées par des femmes selon les normes de standards internationaux dans la transformation et la commercialisation des produits agroalimentaires. Le montant indicatif du projet est de 10 millions d’Euros et le projet devrait démarrer en 2024. Le projet est financé par la délégation de l’UE et l’AFD et mise en œuvre par AFD.

Ce projet s’inscrit dans le domaine 2 de la programmation conjointe 2021-2027 (le soutien au développement d’agro-industries durables et à la protection de la biodiversité), et dans le domaine d’engagement 2 « Renforcer droits économiques, écologiques et sociaux et garantir l’autonomisation des filles et des femmes ».

Il répondra aux objectifs spécifiques identifiés, notamment à « l’accès aux services financiers et aux ressources productives est amélioré pour les femmes » et à « l’accès aux opportunités d’entrepreneuriat, y inclut l’entrepreneuriat social, est amélioré pour les femmes et la participation des femmes dans la transition verte est améliorée ».

En outre ce grand projet ciblé, la coopération française au Togo a mis en place un projet FSPI « Leadership, autonomie économique des femmes et des filles et lutte contre les violences basées sur le genre au Togo » (2022-2024). Ce projet a pour objectifs d’améliorer le leadership et la représentation des femmes dans la société togolaise, de renforcer la chaîne de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre et d’appuyer l’autonomisation économique des femmes.

Dans l’optique de promouvoir le rôle transformateur du genre dans ses interventions, la Coopération allemande au Togo vise le renforcement de l’ancrage des projets GE2 dans son portefeuille. Le projet de la « Promotion de l’emploi pour les femmes et les groupes vulnérables » (ProEmploi+), ayant un marqueur GE2, a démarré en novembre 2023. La troisième phase du projet de « Renforcement du système sanitaire-santé reproductive et droits sexuels » (ProSanté III) débutera en janvier 2024, également avec un marqueur GE2. La prochaine phase du projet d’investissement en matière de santé aura aussi un marqueur GE2. De plus, un nouveau projet dont l’objectif vise le renforcement de la participation des femmes à la vie publique et politique est en cours d’élaboration avec un marqueur GE2. Les programmes de la Coopération allemande visent principalement l’autonomisation des femmes, des jeunes et la promotion de la participation des femmes/droits des femmes.

4. Engager un dialogue en faveur de l’égalité entre les femmes et les hommes

L’Union européenne, l’Allemagne et la France prévoient d’instaurer un dialogue structuré annuel entre l’Equipe Europe et la société civile dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Feuille de route pour la société civile, assurant la participation des associations féminines.

L'idée est d'inclure un dialogue spécifique sur le genre dans le cadre de ce dialogue puisque la promotion de l'égalité de genre est également d'une des priorités identifiées dans la Feuille de Route pour la société civile 2021-25.

Après des discussions avec le système des Nations Unies, et en particulier avec le FNUAP, un mécanisme national permanent de dialogue entre partenaires, a été mise en place en 2021 avec une première réunion en juillet 2021. L'UE assurera la coprésidence de ce mécanisme.

En outre, le dialogue politique annuel prévoit d'inclure des points de discussions sur le genre et un effort sera fait pour mettre ces points en haut de l'agenda.

Dans les dialogues sectoriels avec le ministère de l'Action sociale et de la promotion de la femme et de l'alphabétisation (MASPFA), les sujets à aborder seront notamment : la loi sur les violences basées sur le genre, les statistiques sur le genre, notamment les VBG, l'opérationnalisation des points focaux genre dans les ministères dans les domaines prioritaires du document conjoint de programmation, l'application du protocole national de prise en charge de VBG, mise en place d'un observatoire national sur le genre etc.

5. Activités de sensibilisation et autres activités de communication/diplomatie publique

L'Union européenne est en phase d'approbation de sa stratégie de communication pour les trois ans à venir. La stratégie s'articule autour des grands enjeux de la coopération entre l'Union européenne, l'Allemagne et la France au Togo. Des événements seront organisés lors des journées internationales qui touchent aux genre, la femme, les filles, les droits sexuels et reproductifs mais des importantes campagnes sur des thèmes comme la violence basée sur le genre ou d'autres sont aussi prévu dans la stratégie de communication. L'Union européenne compte continuer à appuyer des évènements organisés pour encourager la participation de jeunes filles et leur leadership à travers des collaborations avec les universités ou l'Assemblée nationale.

En parallèle, l'Union européenne, l'Allemagne et la France prévoient une stratégie de communication diplomatique dans le domaine culturel, mettant l'accent sur la promotion de la coopération conjointe européenne ainsi que sur les activités de diplomatie culturelle (festivals du film, danse, musique, semaines des études en Europe, journées Erasmus+, etc.). Dans le cadre de ce projet de diplomatie culturelle, la thématique « genre » fait partie des priorités qui seront abordés à travers des spectacles, concerts, débats, concours d'écriture, art plastique etc.

6. Facilité de coopération et/ou ressources financières allouées pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III

L'Union européenne financera des études et notamment le profil genre pour le Togo en 2023 sur la facilité de coopération mais aussi des consultations des associations féminines à travers l'assistance technique d'appui à l'Equipe Europe. Les programmes thématiques droits de l'Homme et société civile seront également utilisé pour soutenir des activités de promotion de l'égalité ainsi que l'Appui budgétaire (avec un PEFA Genre à produire fin 2023)